

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Modification N° 1

Septembre 1974

à la

Publication 189-6

1969

Amendment No. 1

September 1974

to

Câbles et fils pour basses fréquences isolés au p.v.c. et sous gaine de p.v.c.

Sixième partie: Câbles de signalisation, en conducteurs simples,
pour équipements et installations de télécommunications

Low-frequency cables and wires with p.v.c. insulation and p.v.c. sheath

Part 6: Signalling cables in singles for telecommunication
equipment and installation

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois.

Les projets de modification furent discutés par le Sous-Comité 46C du Comité d'Etudes N° 46 et furent diffusés en mars 1973 pour approbation suivant la Règle des Six Mois.

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendments were discussed by Sub-Committee 46C of Technical Committee No. 46 and were circulated for approval under the Six Months' Rule in March 1973.



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe

Genève, Suisse

Page 8

2.2.4 Couleur de l'enveloppe isolante

Remplacer le texte existant de ce paragraphe par le suivant:

Les conducteurs isolés doivent être d'une couleur ou de deux couleurs différentes.

Les couleurs doivent correspondre d'assez près aux couleurs de référence figurant dans la Publication 304 de la CEI: Couleurs de référence de l'enveloppe isolante en p.c.v. pour câbles et fils pour basses fréquences.

Leur résistance à la lumière du jour, vérifiée conformément à la Recommandation R 105 de l'ISO (1959), ne doit pas être inférieure à la norme 4, en prolongeant l'exposition jusqu'à ce que le contraste soit équivalent à la nuance 4 sur l'échelle des gris.

Quand deux couleurs sont utilisées, on appliquera les règles suivantes:

- le marquage doit consister en une succession d'anneaux ou en une hélice; la préférence est donnée à l'hélice simple, bien que l'hélice double soit tolérée;
- le marquage peut être obtenu par coloration dans la masse s'il consiste en hélices;
- le marquage imprimé ou peint sur l'enveloppe isolante doit y adhérer suffisamment;
- le marquage doit être facilement identifiable sur toute longueur de 15 mm d'enveloppe isolante;
- la distance de répétition du marquage, mesurée de centre à centre le long d'une génératrice de l'enveloppe isolante, ne doit pas être inférieure à 4 mm;
- la largeur des anneaux ou des hélices et la largeur de leur espacement, mesurées le long d'une génératrice de l'enveloppe isolante, doivent être approximativement constantes et ne doivent pas être inférieures à 1,5 mm;
- la largeur des anneaux ou des hélices peut être différente de celle de leur espacement.

Note. — Pour les conducteurs identifiés par une succession d'anneaux, l'impression de deux demi-anneaux ne recouvrant pas complètement le périmètre du fil isolé est tolérée.

Page 9

2.2.4 Colour of insulation

Replace the existing text of this sub-clause by the following:

The insulated conductors shall be coloured by one colour or by two different colours.

Colours shall correspond reasonably with the standard colours shown in IEC Publication 304: Standard Colours for p.v.c. Insulation for Low-frequency Cables and Wires.

Colour fastness to daylight, checked according to ISO Recommendation R 105 (1959), shall be rated at not less than standard 4, prolonging the exposure until the contrast is equivalent to grade 4 on the grey scale.

When two colours are used, the following conditions shall be fulfilled:

- markings shall be rings or helices; if helices, single helices are preferred, double however are allowed;
- markings may be made by helical bicolour extrusion;
- markings printed or painted on the insulation shall adhere satisfactorily;
- markings shall be easily identifiable within any 15 mm length of the insulated conductor;
- the distance of repetition of the markings shall be not less than 4 mm, measured from centre to centre parallel to the axis;
- the width of the rings or helices and the width of their spacing measured parallel to the axis shall be approximately constant and shall be not less than 1.5 mm.
- the width of the rings or helices need not be the same as that of the spacing.

Note. — For wires identified by ring-marking, the registration of the two half-bands and the complete encirclement of the wire is not critical.

Page 22

Remplacer le texte existant par le suivant:

Replace the existing text by the following:

ANNEXE C

CODE DE COULEURS

APPENDIX C

COLOUR CODE

Groupe de couleurs Colour group	Numéro du conducteur Number of conductor	Couleur de l'enveloppe isolante Colour of insulation	
1	1	bleu	blue
	2	orange	orange
	3	vert	green
	4	brun	brown
	5	gris	grey
	6	blanc	white
	7	rouge	red
	8	noir	black
	9	jaune	yellow
	10	violet	violet
2	11	bleu ou BLANC-bleu *	blue or WHITE-blue *
	12-20	comme 2-10	as 2-10
3	21	bleu ou ROUGE-bleu *	blue or RED-blue *
	22-30	comme 2-10	as 2-10
4	31	bleu ou BLEU-noir *	blue or BLUE-black *
	32-40	comme 2-10	as 2-10
5	41	bleu ou JAUNE-bleu *	blue or YELLOW-blue *
	42-48	comme 2-8	as 2-8

* Il ne sera fait usage d'un conducteur bicolore qu'à la demande du client.

* A bicolour conductor will be used only if requested by the customer.

Note. — Sauf dans le cas d'extrusion bicolore, la couleur imprimée en majuscule est dénommée «couleur de base»; elle doit être:

a = la couleur de la matière isolante extrudée,

b = la couleur présentant la plus grande surface sur le fil terminé.

Note. — Except in the case of bicolour extrusion, the colour printed in capitals shall be known as the "base colour"; it shall be:

a = the extruded colour,

b = it shall have the greater area of exposure on the finished wire.